



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 septembre 2018

n° 133-18

Objet : RD - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la SEM des Bauges

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Maryse Fabre

Bernard Januel

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 10

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Christophe Richel - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 septembre 2018

délibération n° 133-18

objet **RD - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la SEM des Bauges**

Xavier Dullin, président, rappelle que la compétence « activités de sports et de loisirs de montagne » de Grand Chambéry a été étendue au territoire des Aillons-Margériaz, conformément à la révision statutaire initiée par délibération du Conseil communautaire du 19 juillet 2018.

Il est proposé de conclure une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SEM des Bauges, qui exploite les stations des Aillons-Margériaz. Cette convention a pour objet de confier à la SEM des Bauges la maîtrise d'ouvrage, pour le compte de Grand Chambéry, des études et travaux suivants :

- conception et réalisation d'une piste ludique (50 000 € HT),
- acquisition d'équipements numériques (25 000 € HT),
- acquisition d'un logiciel de ressources humaines (12 000 € HT),
- inspection à 30 ans du téléski des Biolles (65 000 € HT),
- remplacement du motoréducteur du téléski du Chevreuil (36 633 € HT),
- réfection des enrobés du parking des Aillons-Margériaz (9 250 € HT).

La SEM des Bauges assurera le financement de l'ensemble des opérations et sera remboursée par Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SEM des Bauges,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention.

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 133-18

Objet de l'acte :	RD - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la SEM des Bauges
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention
Date de l'acte :	27 septembre 2018
Annexe :	convention SEM;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21332H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21332H1

Date de transmission en Préfecture :	11 octobre 2018
Date de réception en Préfecture :	11 octobre 2018